الهيئة المغربية لسوق الرساميل
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déclaration de franchissement de seuil de participation FS/EM/23/2024

Rabat, le 11 décembre 2024

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que suite à la cession par *Société Générale* de sa participation dans le capital de la Société Générale Marocaine des Banques (*SGMB)** à *Saham Finances*, en date du 03 décembre 2024, *Société Générale* a déclaré avoir franchi, indirectement à la baisse les seuils de participation de 50%, 33,33%, 20%, 10% et 5% dans le capital d'*Eqdom*.

Suite à cette opération, *Société Générale* déclare ne plus détenir aucune action *Eqdom*.

* La SGMB détient directement 53,72% et indirectement (à travers Investima) 3,1% dans le capital de Eqdom

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
05 37 68 89 62
dfsp@ammc.ma